

Les professionnels et la route : quelle connaissance du risque routier de leurs salariés ?

Vague 4

Sondage Ifop pour MMA

N° 116289

Contacts Ifop :

Fabienne Gomant / Mathilde Moizo

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

Avril 2019



1 | La méthodologie

Etude réalisée par l'Ifop pour MMA

Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **503** dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés.

Ont été exclus du champ de l'enquête :

- ✓ les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus...)
- ✓ les indépendants sans salariés
- ✓ les dirigeants d'entreprise dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile-travail

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées du 1^{er} au 8 avril 2019.

- Rappel avril 2018 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 501 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 20 u 30 mars 2018, selon la méthode des quotas
- Rappel avril 2017 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 502 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 10 au 19 avril 2017, selon la méthode des quotas
- Rappel mars 2016 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 602 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 23 au 31 mars 2016, selon la méthode des quotas
- Rappel mars 2015 : Etude Ifop pour MMA réalisée auprès de 1001 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois, extraites d'un échantillon de 2736 personnes représentatif de la population active occupée française, par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 19 mars 2015 selon la méthode des quotas.

2 | Les résultats de l'étude

NB : Les questions sont ici présentées dans un ordre différent de celui du questionnaire

A | Connaissance et politique du risque routier

QUESTION : Et pour terminer, selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ... ?



La première cause d'accidents mortels du travail



La deuxième cause d'accidents mortels du travail



La troisième cause d'accidents mortels du travail



Ne se prononcent pas 2%



Rappels

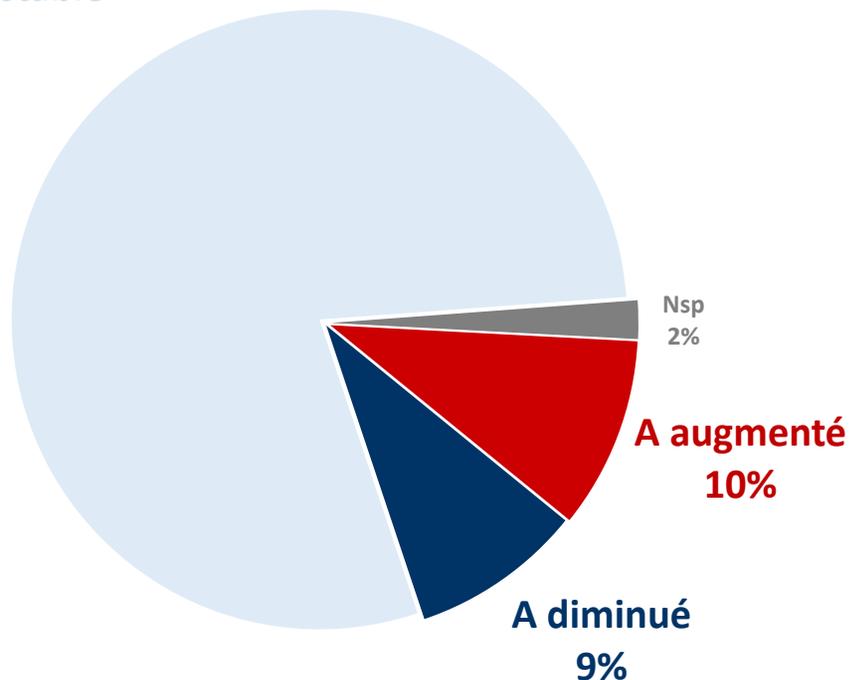
Mars 2016 Mars 2017 Avril 2018 Avril 2019



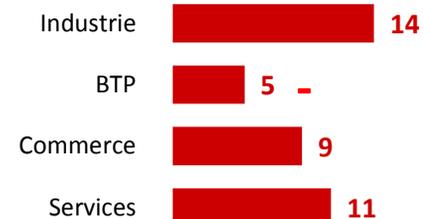
QUESTION : Globalement, dans votre entreprise, au cours des dix dernières années, diriez-vous que la part des salariés utilisant une voiture personnelle pour venir travailler... ?

Focus « A augmenté »

Est restée stable
79%



Secteur d'activité



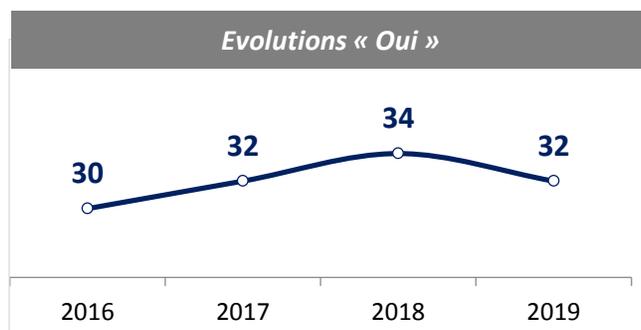
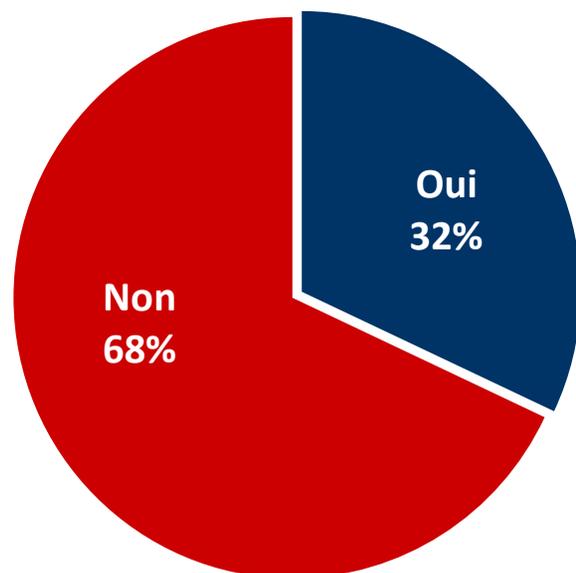
Taille de l'entreprise



Région

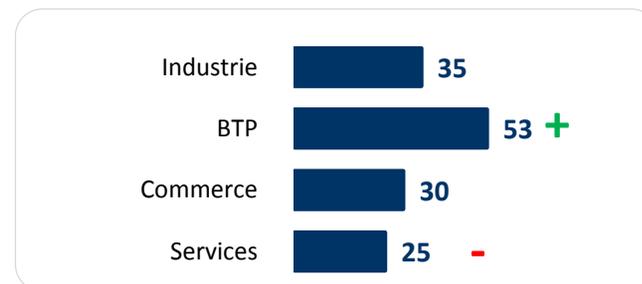


QUESTION : Plus précisément, parmi l'ensemble de vos salariés, certains disposent-ils d'un véhicule au nom de votre entreprise ?



Focus « OUI »

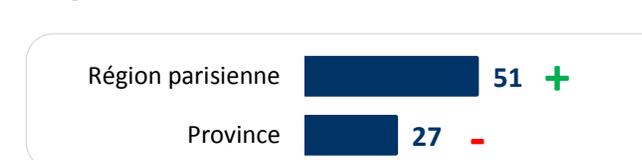
Secteur d'activité



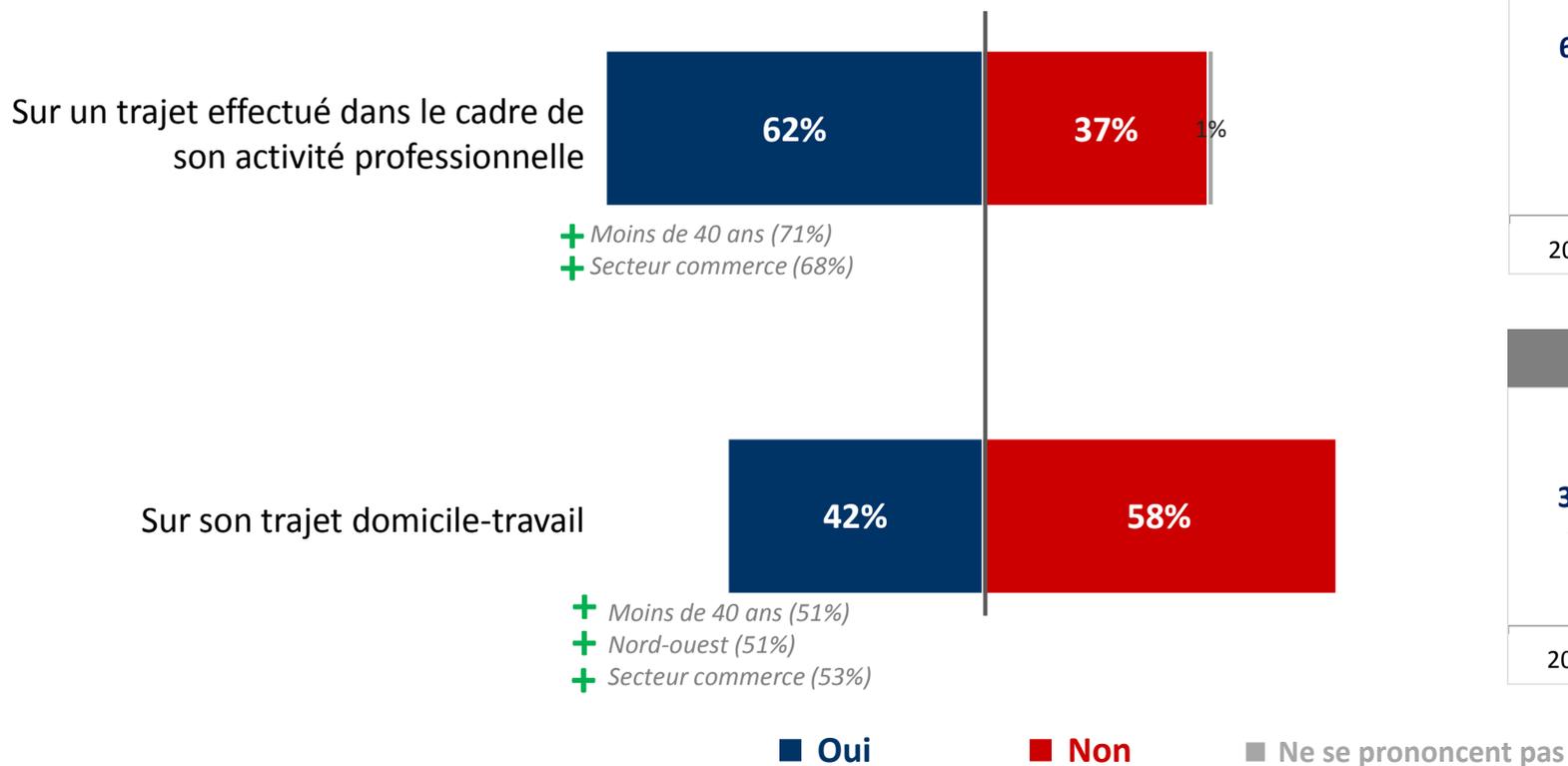
Taille de l'entreprise



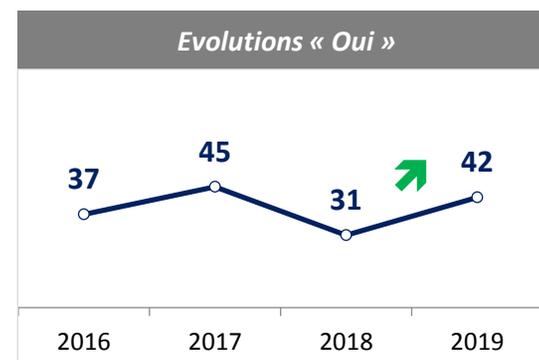
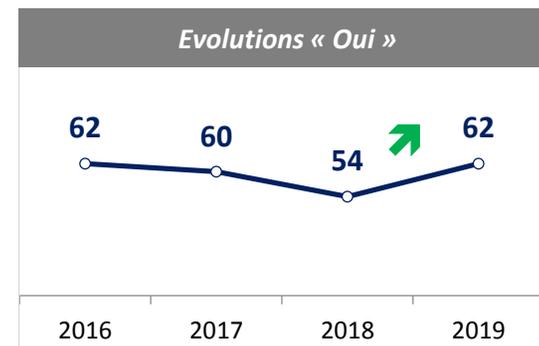
Région



QUESTION : A votre avis, un dirigeant d'entreprise peut-il être tenu pour responsable dans les situations suivantes ?
Un accident de la route impliquant l'un de ses salariés...



Rappels « OUI »



Note de lecture : / Ecart significativement supérieur/inférieur par rapport à la vague précédente

QUESTION : Lorsque, en tant que chef d'entreprise, vous recevez un PV (procès verbal) concernant une infraction routière commise par l'un de vos salariés, comment agissez-vous ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 32% de l'échantillon

Vous dénoncez le salarié responsable de l'infraction



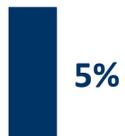
Vous assumez la sanction et payez l'amende



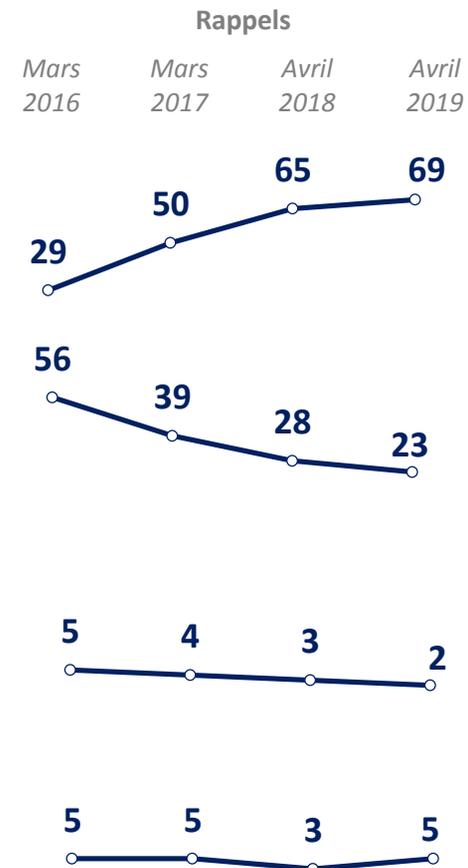
Vous contestez la sanction



Vous n'avez jamais reçu de PV concernant une infraction routière commise par l'un de vos salariés (réponse non suggérée)

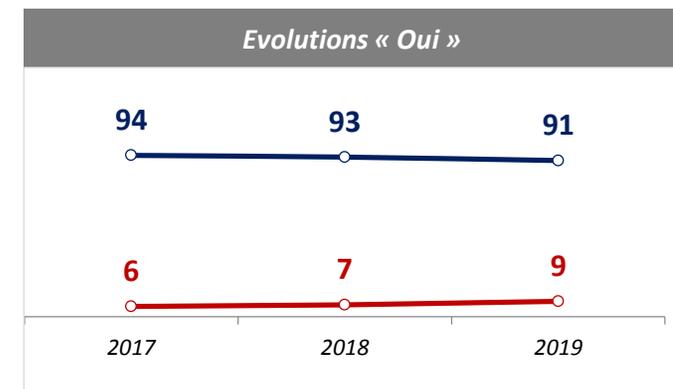
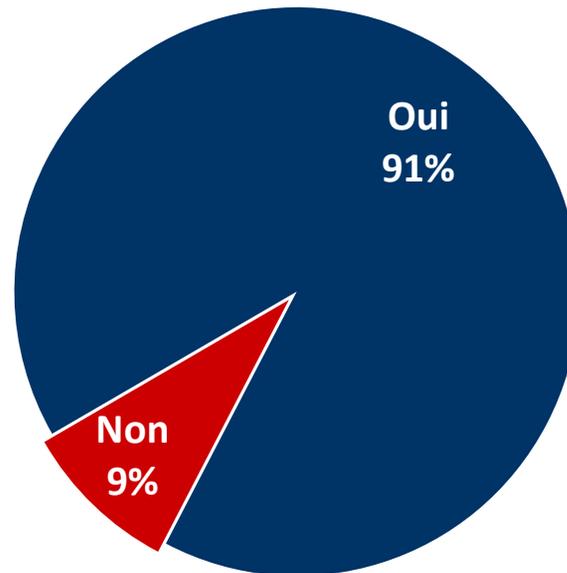


Ne se prononcent pas



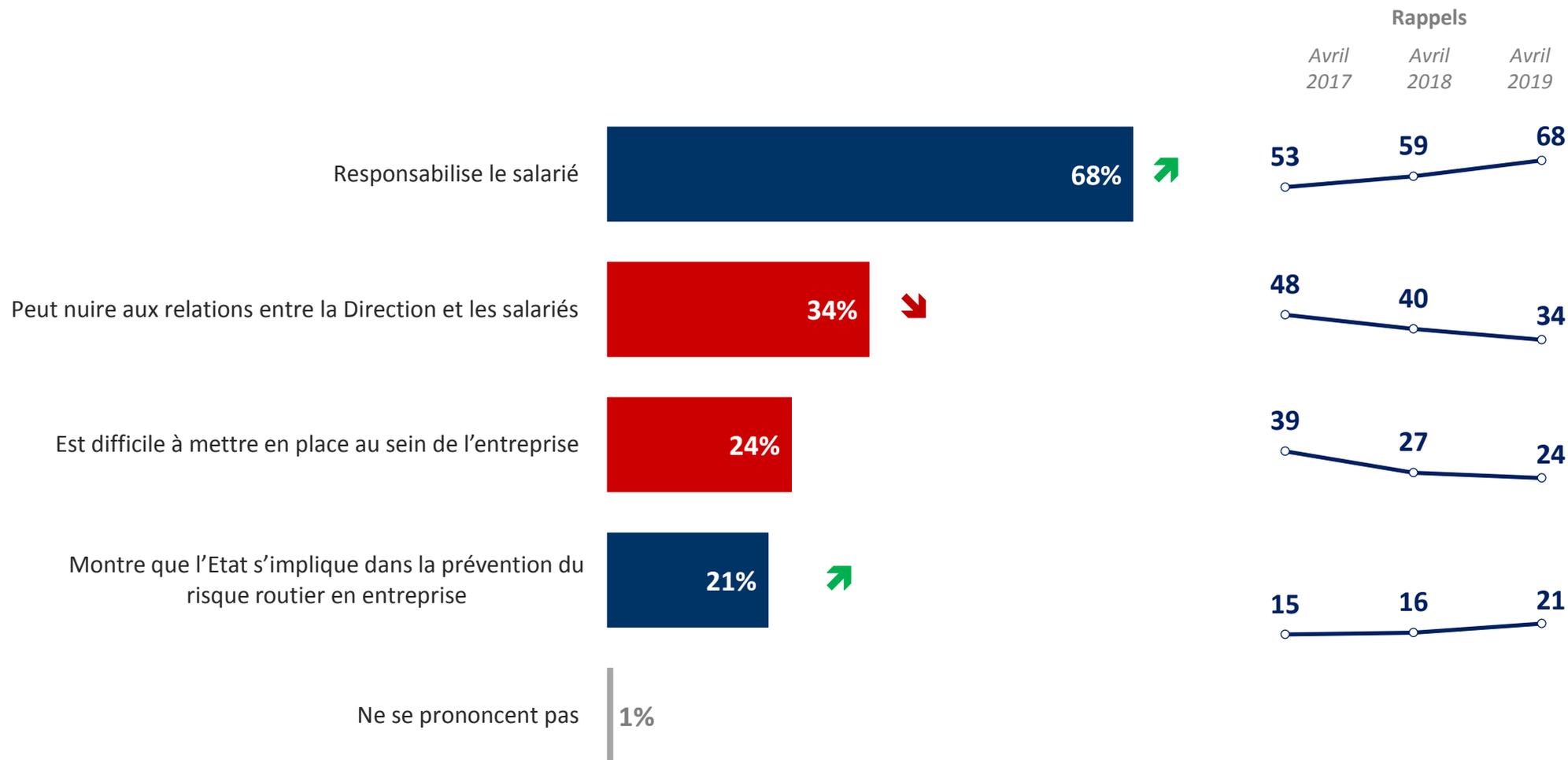
QUESTION : Savez-vous que, depuis le 1er janvier 2017, vous êtes tenu, en tant que chef d'entreprise, de révéler l'identité du salarié qui a commis une infraction sur la route, en circulant avec un véhicule de société ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 32% de l'échantillon



QUESTION : Vous personnellement, en tant que chef d'entreprise, diriez-vous que c'est une mesure qui... ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 32% de l'échantillon

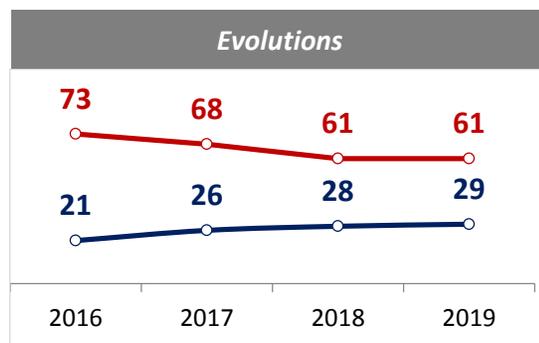
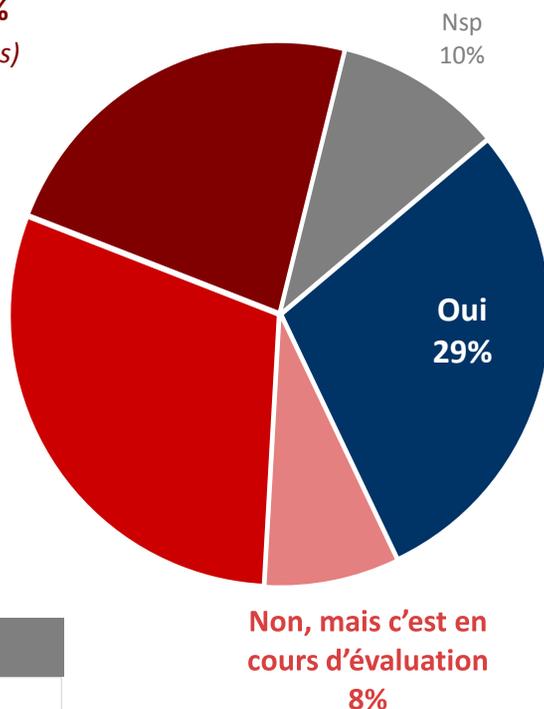


QUESTION : Dans votre entreprise, le Document Unique (c'est-à-dire un rapport écrit qui doit rendre compte de votre évaluation des risques pour la santé et la sécurité de vos salariés) fait-il mention des risques routiers encourus par vos salariés ?

TOTAL Non
61%

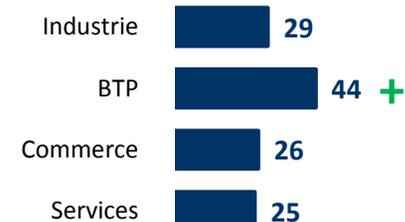
Non, car le Document Unique
n'a pas (encore) été établi
23%
(+5 pts)

Non, et ce n'est
pas prévu pour le
moment
30%
(-5 pts)



Focus « OUI »

Secteur d'activité

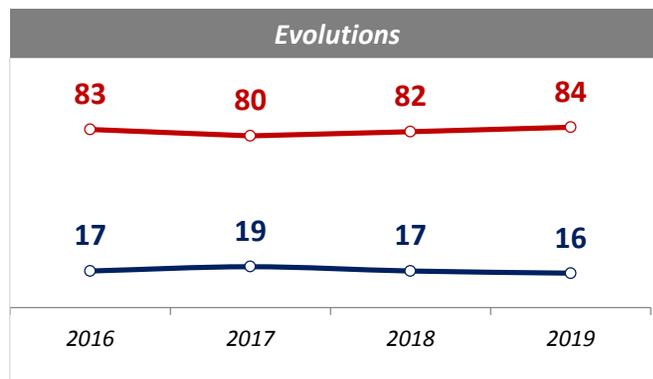
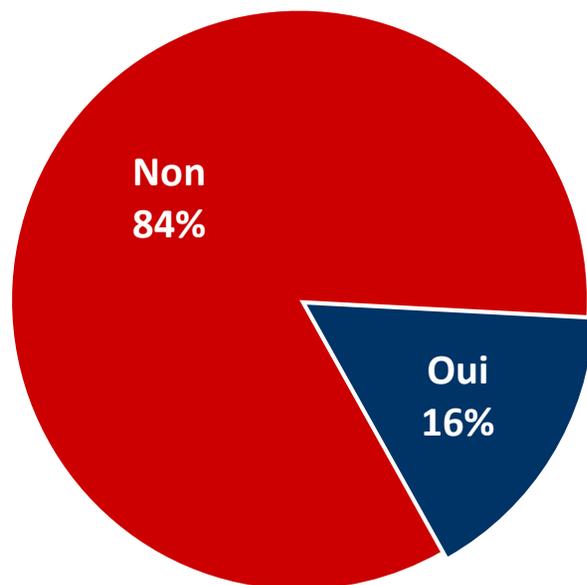


Taille de l'entreprise



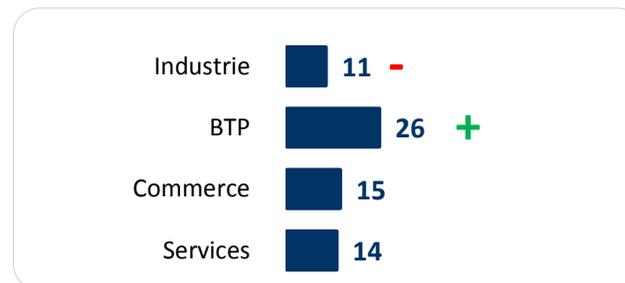
B | Actions de prévention du risque routier

QUESTION : Dans votre entreprise, des actions de prévention du risque routier ont-elles été mises en place à l'attention de vos salariés ?



Focus « OUI »

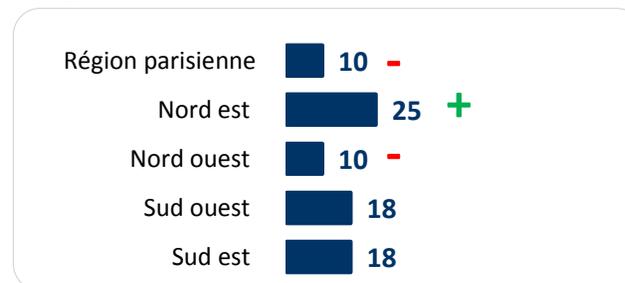
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Région

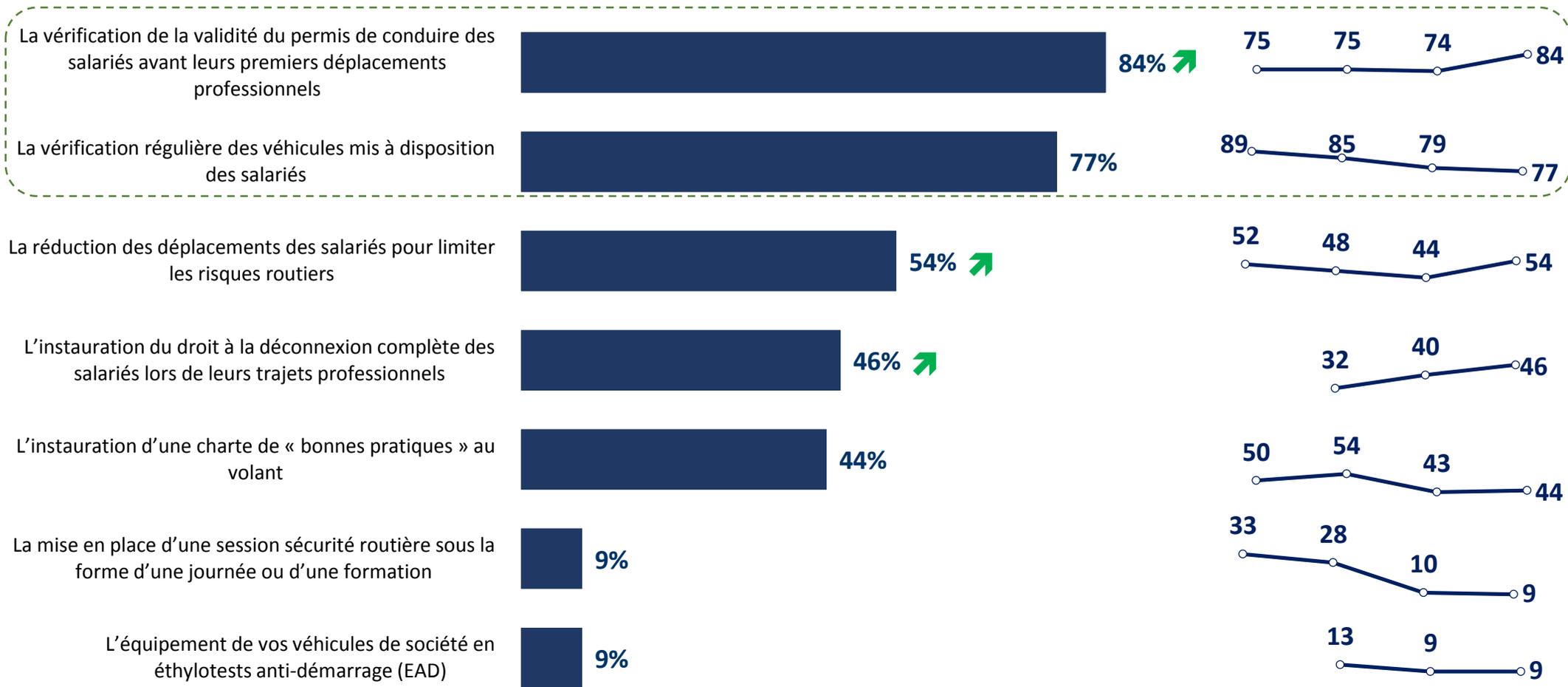


QUESTION : Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit **16%** de l'échantillon

Rappels

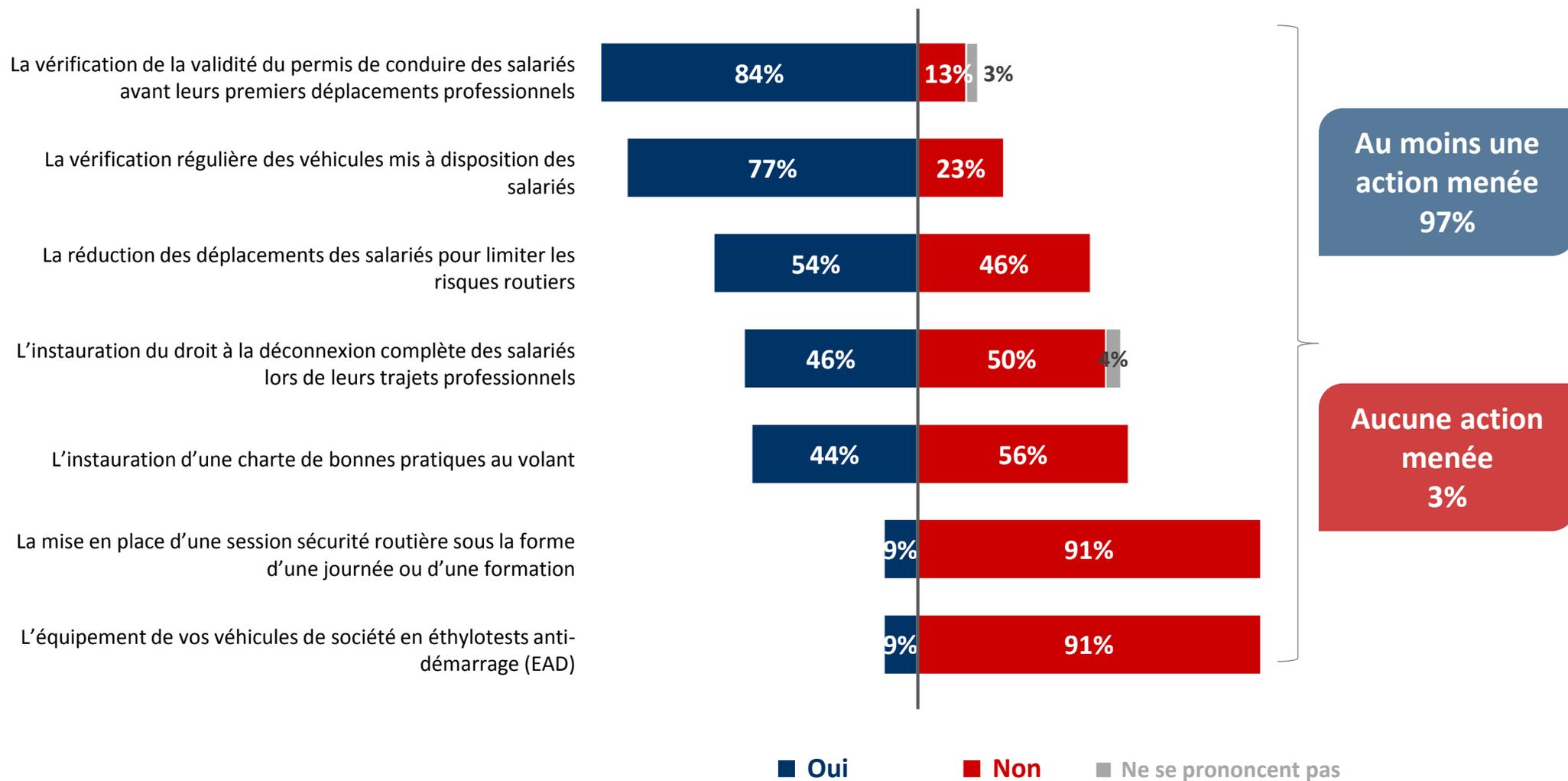
Mars 2016 Mars 2017 Avril 2018 Avril 2019



(*) Lors de ces deux précédentes vagues, l'intitulé exact de l'item était : « L'organisation d'une journée ou d'une session Sécurité Routière »

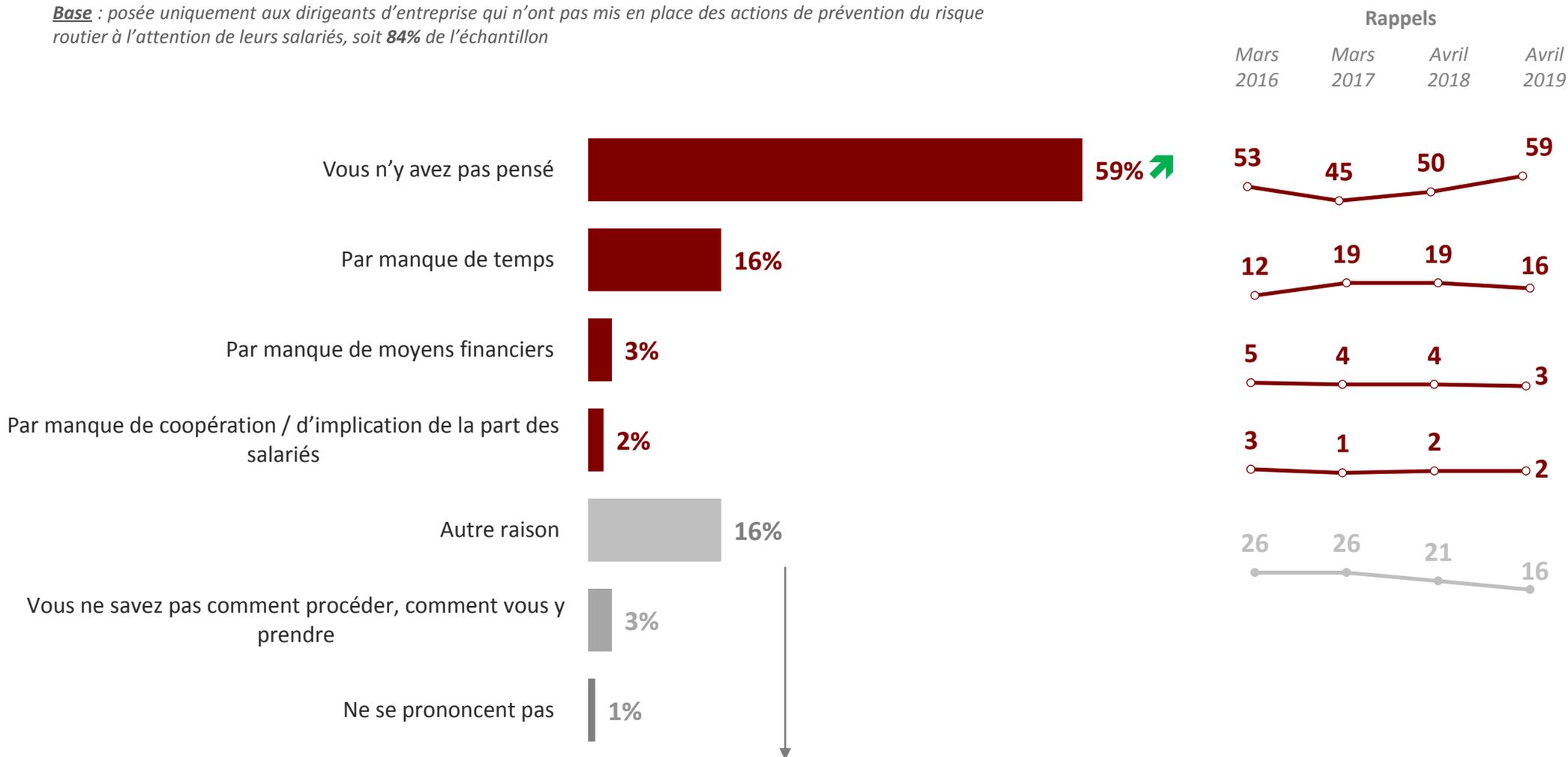
QUESTION : Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 16% de l'échantillon



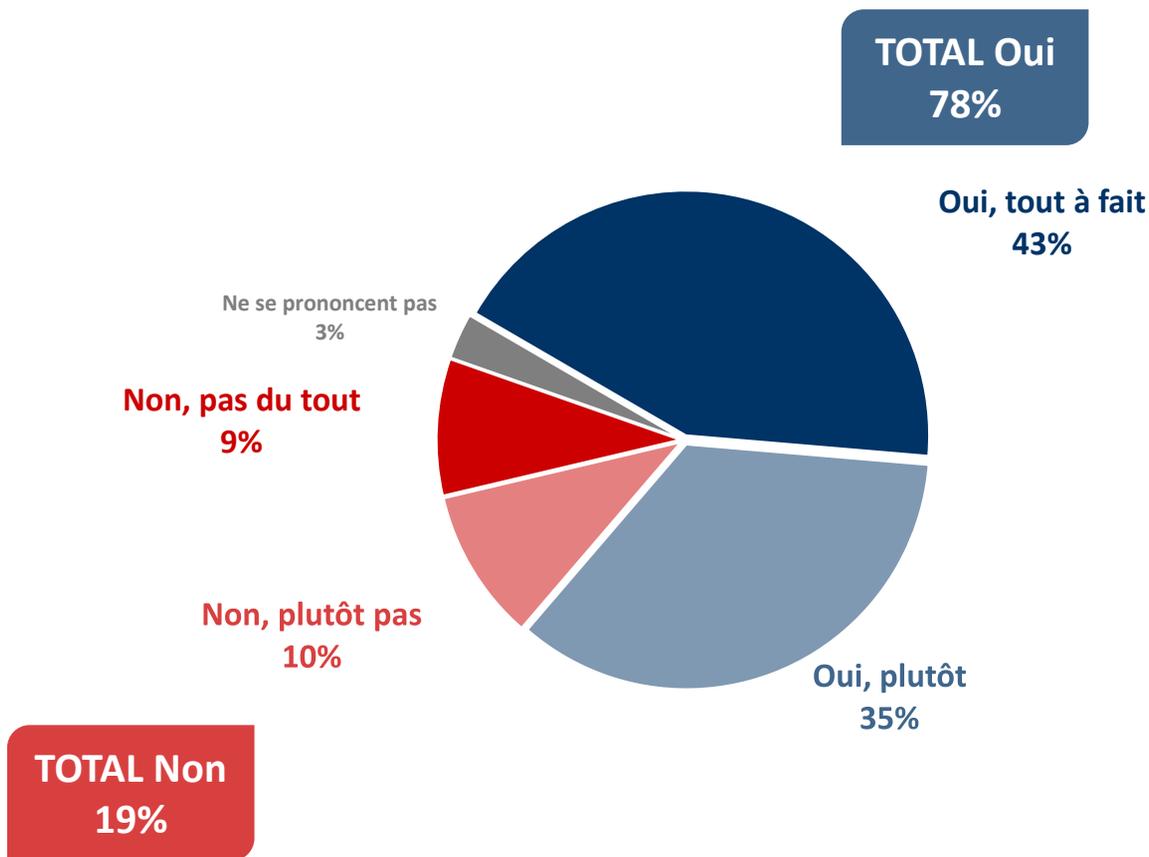
QUESTION : Pour quelle raison principale n'avez-vous pas mis en place d'action de sensibilisation au risque routier auprès de vos salariés ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui n'ont pas mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 84% de l'échantillon



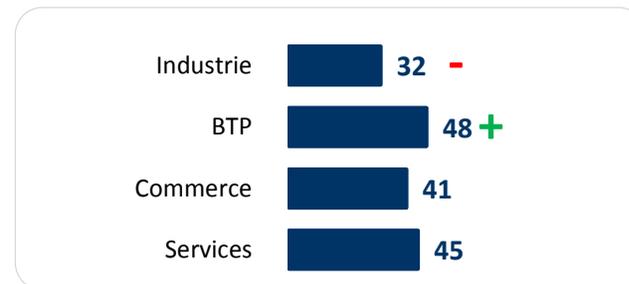
Les principales autres citations citées sont relatives au manque de nécessité (29 citations), qu'il en va de la responsabilité des salariés (16 citations), que ce n'est pas jugé utile (13 citations). Enfin, certains évoquent le fait que ne soit pas obligatoire (3 citations) et d'autres l'ignoraient (5 citations).

QUESTION : En tant qu'employeur, diriez-vous que les salariés ont aujourd'hui pleinement pris conscience du risque routier dans le cadre de leur activité professionnelle ?

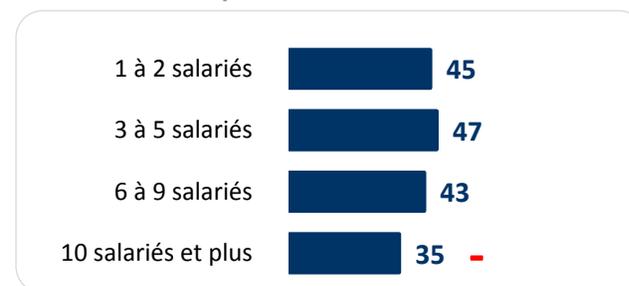


Focus « Oui, tout à fait »

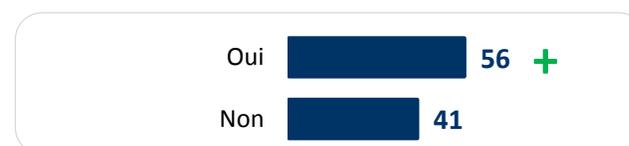
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



La mise en place d'actions de prévention du risque routier



QUESTION : Vos salariés vous interpellent-ils sur chacun des aspects suivants relatifs au risque routier ?

Des souhaits de participation financière de l'employeur en contrepartie de l'utilisation d'autres modes de transports que la voiture



Des souhaits d'aménagement des horaires de travail pour correspondre aux horaires des transports en commun



Des demandes de télétravail



Des demandes d'aménagement des abords de l'entreprise (parkings, accès, signalisation...)



Un besoin d'information ou de formation (ex : journées de sensibilisation...)

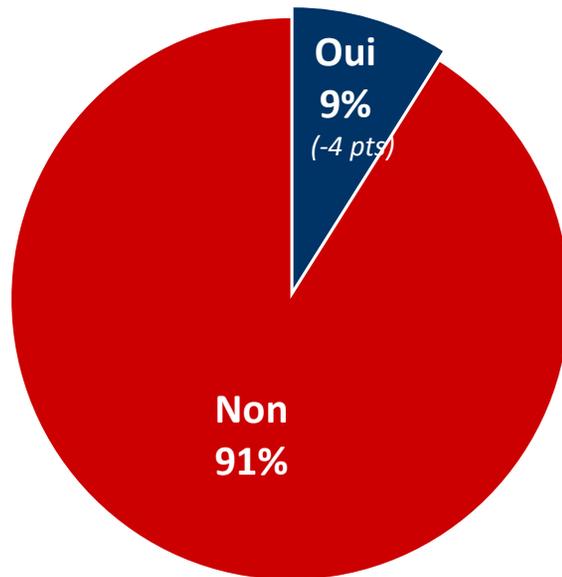


■ Oui ■ Non ■ Ne se prononcent pas

Au moins une sollicitation
32%

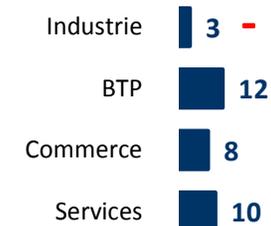
Aucune sollicitation
68%

QUESTION : Dans votre entreprise, avez-vous mis en place des solutions de déplacements alternatifs (*covoiturage, télétravail, navette d'entreprise...*) dans le but spécifique de limiter le risque routier ?



Focus « OUI »

Secteur d'activité



Taille de l'entreprise

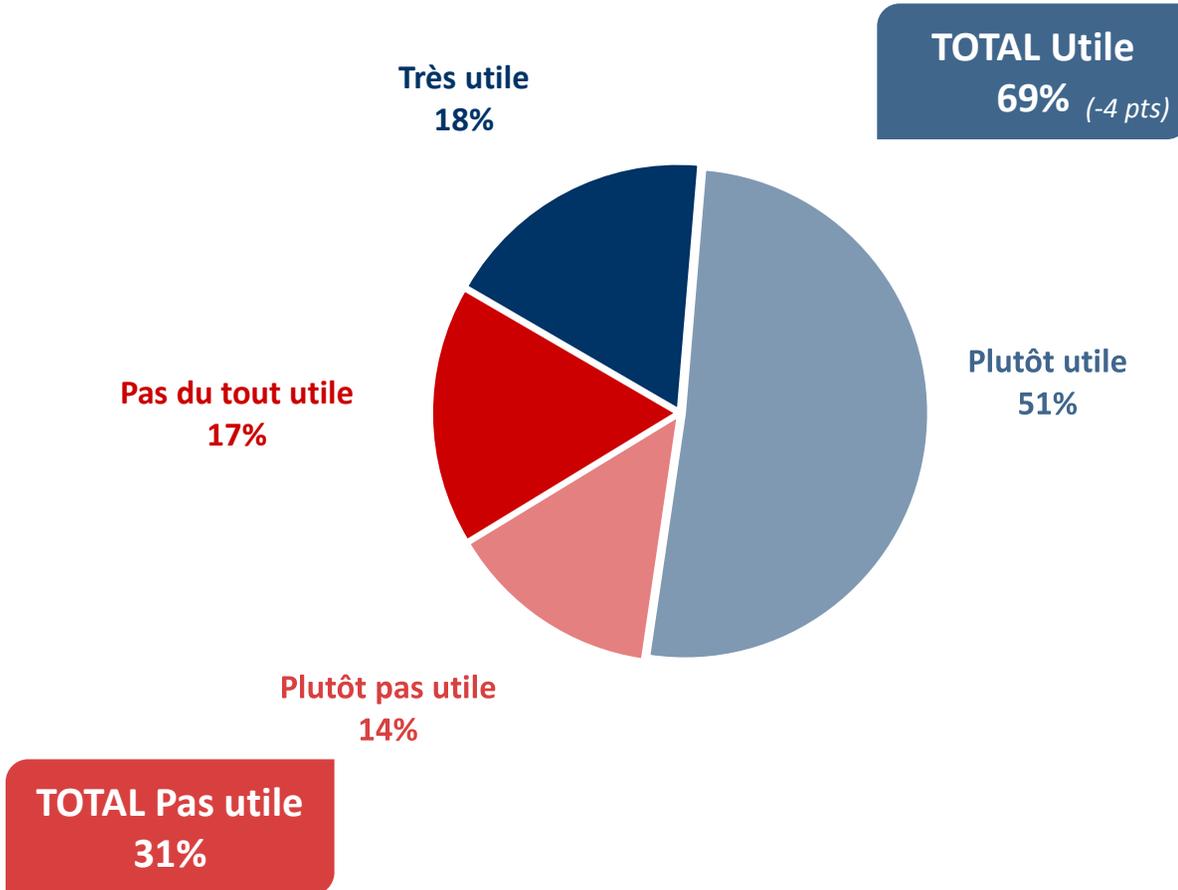


La mise en place d'actions de prévention du risque routier



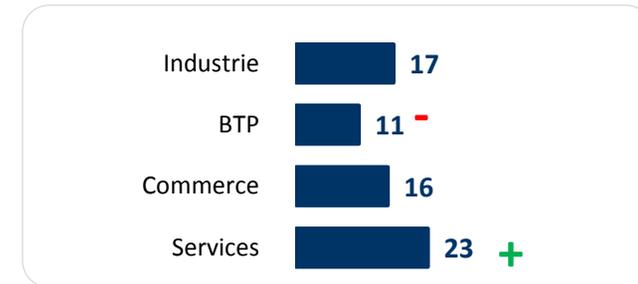
Bien que majoritairement perçus comme utiles, « Les journées de la Sécurité Routière » de mai prochain sont sensiblement moins plébiscitées que l’an passé

QUESTION : La Sécurité Routière organise en mai prochain « *Les journées de la Sécurité Routière au travail* » pour sensibiliser les employeurs, échanger et agir sur le risque professionnel. Vous personnellement, diriez-vous que cette initiative est utile ou non ? Cette initiative est ...

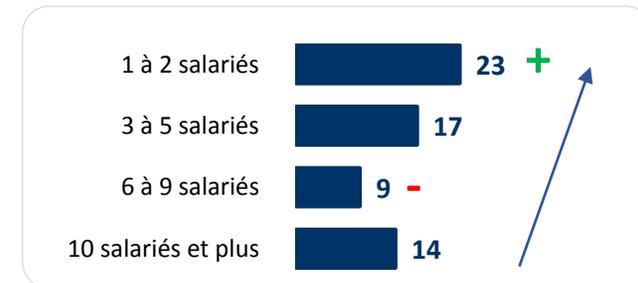


Focus « Très utile »

Secteur d'activité

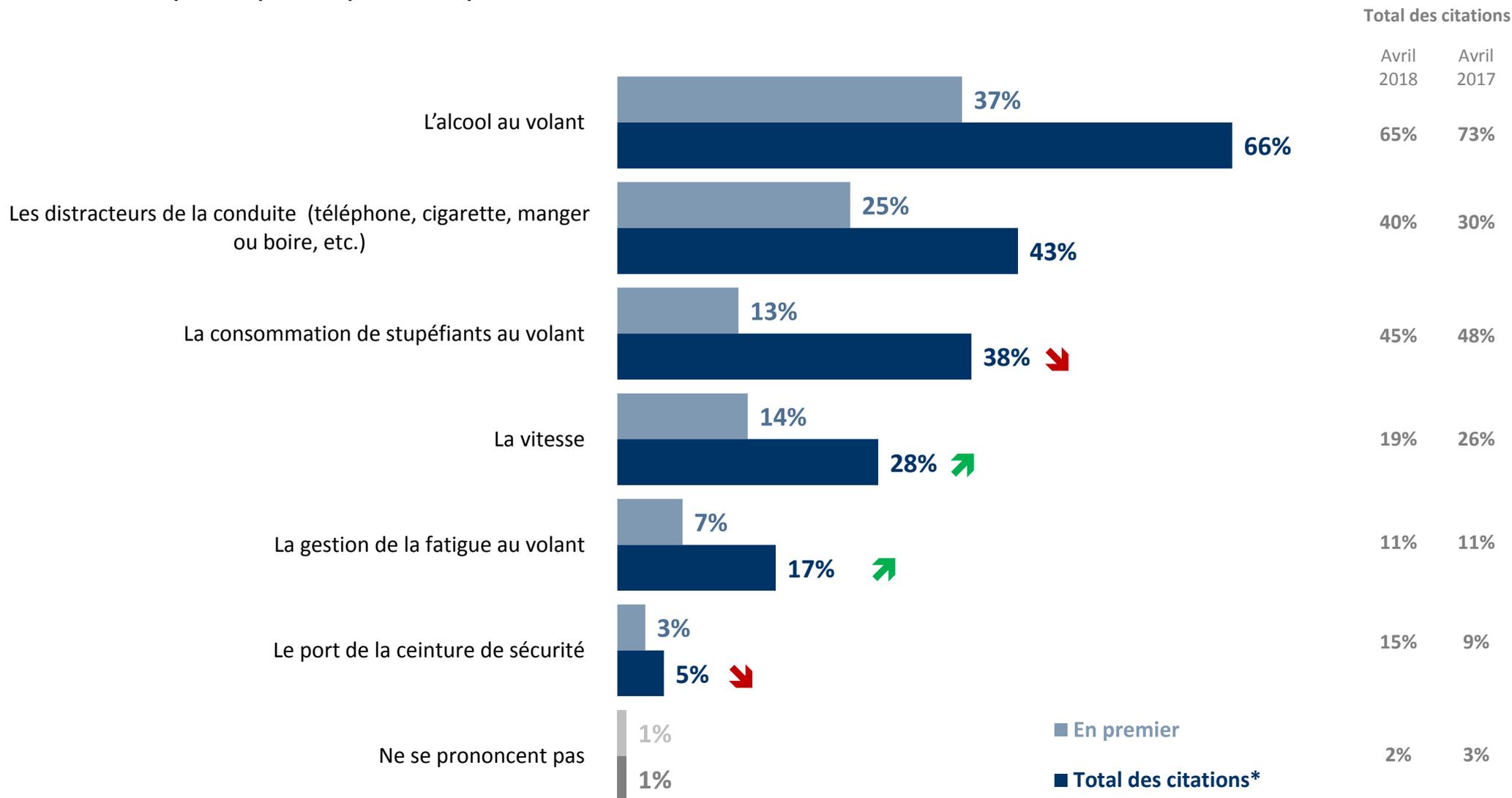


Taille de l'entreprise



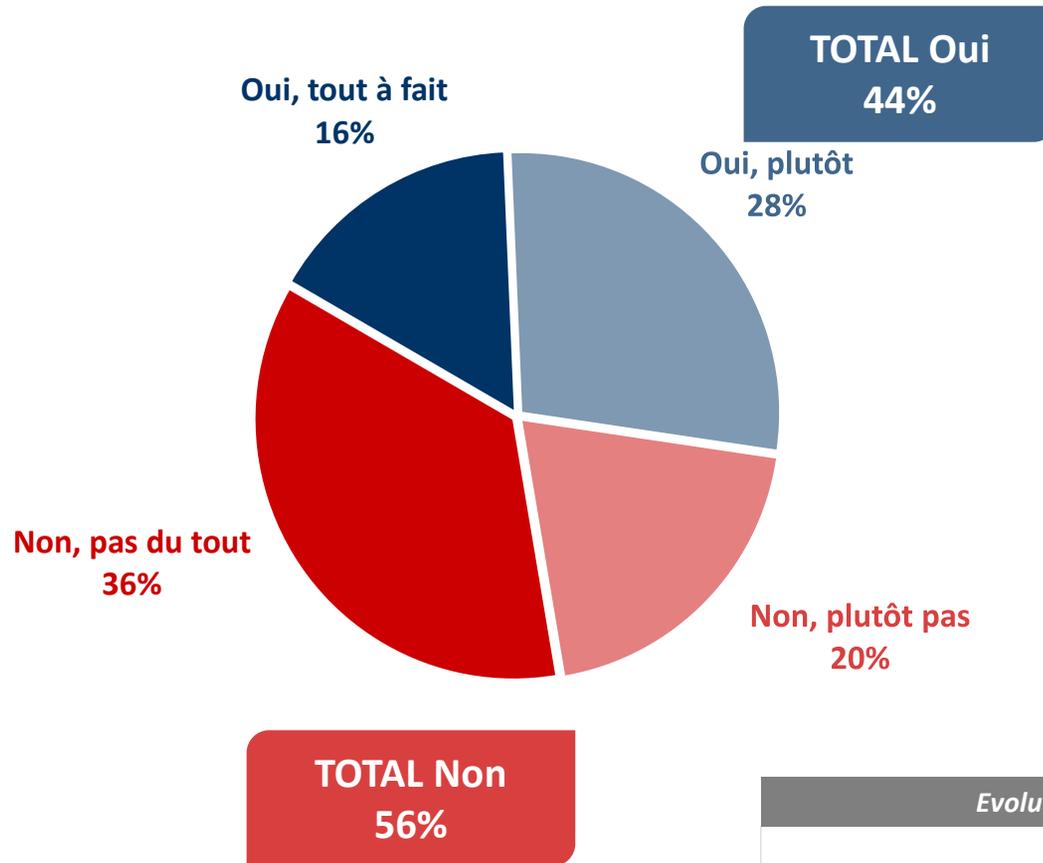
C | Attentes des dirigeants et perspectives

QUESTION : Parmi les enjeux de sécurité routière suivants, quels sont les deux qui, selon vous, doivent faire l'objet d'une action prioritaire de la part des pouvoirs publics ? En premier ? En second ?



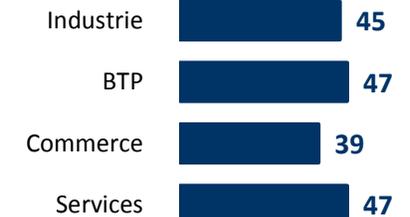
(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses

QUESTION : En tant que chef d'entreprise, souhaiteriez-vous que soit mis à votre disposition, gratuitement, un outil pédagogique en ligne pour vous informer sur la façon d'agir sur le risque routier professionnel dans votre entreprise (vidéo, fiches pratiques...) ? (*)

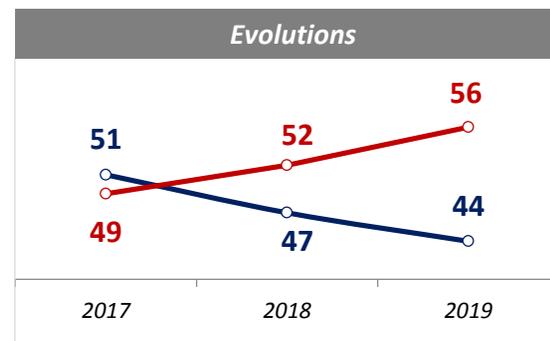
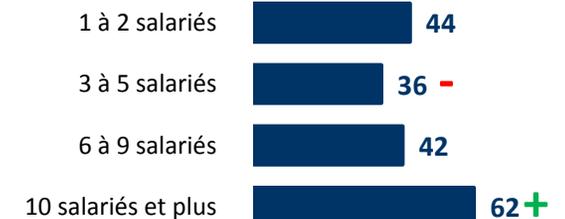


Focus « TOTAL Oui »

Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



(*) Lors de la vague de 2017, l'intitulé exact de la question était « En tant que chef d'entreprise, souhaiteriez-vous que soit mis à votre disposition, gratuitement, un outil pédagogique en ligne, composé de supports pour communiquer auprès de vos salariés tels que des affiches, fiches pratiques, diagnostics... ? »